

Les Infos de Base

Mercredi 5 décembre 2012
volume 15, numéro 49
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 49 du 5 décembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 11 décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 49 du 5 décembre 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 48 du 1^{er} décembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 28 novembre 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 24 novembre 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 25 du 5 décembre 2012. Les modifications apportées par L.C. 2012, ch. 21, 23, 24 et entrées en vigueur au 18 décembre 2012 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 5 décembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 décembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 20 octobre 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 20 octobre 2012 et contient maintenant 9 024 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 3 Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2013, RLRQ, c. **A-3.001**, r. 15 (2013), nouveau.

Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2013, RLRQ, c. A-3.001, r. 16 (2013), nouveau.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, RLRQ, c. **C-26**, r. 2, aa. 1.24, 1.34, 4.02.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 1094-2012 du 21-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5200, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 1096-2012 du 21-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5202, a. 1.

Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, RLRQ, c. C-26, r. 85, a. 13.

Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, Décision du 19-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5350, a. 1.

Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aux fins de la délivrance du permis, RLRQ, c. C-26, r. 110, a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aux fins de la délivrance du permis, Décision du 19-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5348, a. 1.

Règlement sur le Conseil d'administration, les assemblées générales et l'endroit du siège de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, RLRQ, c. C-26, Décision du 19-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5349, nouveau.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des optométristes, RLRQ, c. C-26, D. 1095-2012 du 21-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5201, nouveau.

Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, RLRQ, c. **M-8**, r. 2, remplacé.

Règlement sur le Conseil d'administration, les assemblées générales et l'endroit du siège de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, RLRQ, c. C-26, Décision du 19-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5349, a. 6.

Règlement concernant des régimes complémentaires de retraite visés par l'arrangement relatif à AbitibiBowater Inc. en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, RLRQ, c. **R-15.1**, r. 6.1, aa. 6, 11, 46.1-46.17, 61.1, 63.

Règlement modifiant le Règlement concernant des régimes complémentaires de retraite visés par l'arrangement relatif à AbitibiBowater Inc. en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, D. 1090-2012 du 21-11-12, (2012) 144 G.O. 2, 5197, aa. 1-5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, L.R.C. 1985, ch. **B-7**, ann. I, M.

Loi d'exécution du budget de 1998, L.C. 1998, ch. 21, aa. 131, 132.

Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R.C. 1985, ch. **H-6**, aa. 9, 15.

Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada, L.C. 2011, ch. 24, aa. 165, 166.

Code canadien du travail, L.R.C. 1985, ch. **L-2**, a. 235.

Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada, L.C. 2011, ch. 24, a. 167.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement des Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada sur le contingentement, DORS/87-209, annexe.

Règlement modifiant le Règlement des Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada sur le contingentement, DORS/2012-240 du 19-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2532, a. 1 (partie).

Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch. **I-5**.

Arrêté sur l'élection du conseil de bandes indiennes, DORS/97-138, ann. I.

Arrêté correctif visant l'Arrêté sur l'élection du conseil de bandes indiennes, DORS/2012-243 du 21-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2538, aa. 1-3.

Loi sur les brevets, L.R.C. 1985, ch. **P-4**.

Règles de pratique et de procédure du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, DORS/2012-247 du 23-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2577, nouveau.

Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses, L.C. **1992**, ch. **34**.

Règlement sur le transport des marchandises dangereuses, DORS/2001-286, aa. 1.3, 1.3.1, 1.4, 1.8, 1.9, 1.15, 1.16, 1.18, 1.32, 1.32.2, 1.47, 2.29 (A), 3 (A), 4.1, 5.5, 5.10, 5.14, 5.14.1, 9.3, 9.4, 10.3, 10.4, ann. 1, 2.

Règlement modifiant le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (modification no 11), DORS/2012-245 du 23-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2546, aa. 1-29.

Loi sur les armes à feu, L.C. **1995**, ch. **39**.

Règlement sur les expositions d'armes à feu, DORS/98-211 du 24-03-98, (1998) 132 Gaz. Can. II, 1264, nouveau.

Règlement sur le marquage des armes à feu, DORS/2004-275 du 29-11-04, (2004) 138 Gaz. Can. II, 1932, nouveau.

Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, L.C. 2001, ch. 26.

Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires et les avis (LMMC 2001), DORS/2008-97, titre, aa. 2, 3, (A), 4, annexe.

Règlement modifiant le Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires, DORS/2012-246 du 23-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2556, aa. 1-5, 6 (partie).

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, ch. 27.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, a. 174.1.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2012-244 du 23-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2541, a. 1.

Loi sur l'emploi dans la fonction publique, L.C. 2003, ch. 22, art. 12 et 13.

Règlement concernant les activités politiques, DORS/2005-373, aa. 2, 3, 4, 5, 7, 8, annexe.

Règlement modifiant le Règlement concernant les activités politiques, DORS/2012-239 du 14-11-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2527, aa. 1-5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois

pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

Loi sur le Barreau, RLRQ, c. B-1.

Act respecting the Barreau du Québec, CQLR, c. B-1.

Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.

Code of ethics of advocates, CQLR, c. B-1, r. 3.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projetpilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.